

Plan d'action de développement durable 2015-2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du Président-directeur général	5
2. Financement-Québec.....	7
3. Le développement durable : un défi crucial.....	9
4. Le développement durable au sein de Financement- Québec : une dimension économique toujours présente	11
5. Le plan	13
ANNEXE 1 : OBJECTIFS ORGANISATIONNELS NON RETENUS.....	15
ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE	19

1. MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Plan d'action de développement durable de Financement-Québec (le « Plan ») a été développé en ayant pour fondement la prospérité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement qui sont les valeurs fortes et indissociables du développement durable au Québec.

Le Plan présente les objectifs que s'est fixé Financement-Québec en matière de développement durable et les actions qu'elle pose pour y contribuer. Les choix faits reflètent l'expertise de Financement-Québec en matière de financement et de gestion des risques.

Cette démarche importante se fait en parallèle avec celle entreprise par le ministère des Finances dans son Plan d'action de développement durable 2015-2020, conformément aux exigences de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) et à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

2. FINANCEMENT-QUÉBEC

Financement-Québec a été constituée le 16 juin 1999 par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01).

Financement-Québec a pour mission principale d'offrir des services financiers aux organismes publics, en complémentarité avec le secteur privé. À cette fin, elle peut fournir du financement à court et à long terme aux organismes publics éligibles afin de minimiser les coûts de financement de l'ensemble de ces organismes.

En vertu de sa loi constitutive, Financement-Québec a les pouvoirs suivants :

- accorder des prêts aux organismes publics éligibles;
- émettre des titres de créance au nom de ces organismes;
- gérer leurs risques financiers;
- fournir des conseils en vue de faciliter l'accès au crédit et minimiser les coûts de financement;
- fournir des services techniques, notamment en matière d'analyse et de gestion financière;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de financement;
- emprunter sur les marchés financiers avec la garantie du gouvernement.

La clientèle éligible à Financement-Québec comprend :

- les commissions scolaires;
- les cégeps;
- les universités;
- les organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, y compris les agences;
- tout organisme municipal, au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), dans la mesure où celui-ci est désigné par le gouvernement, sur recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- tout autre organisme déterminé par le gouvernement.

La clientèle actuelle de Financement-Québec se compose des universités, autre que l'Université du Québec et ses constituantes, des organismes exerçant des fonctions fiduciaire, de la Société de transport de Montréal et du Musée des beaux-arts de Montréal.

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN DÉFI CRUCIAL

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020) s'inscrit dans la démarche de développement durable entreprise au Québec par l'adoption de la Loi sur le Développement durable (la Loi) en 2006.

Une première stratégie, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prorogée jusqu'à l'adoption de la Stratégie 2015-2020, avait suivi l'adoption de la Loi.

La Stratégie 2015-2020 est la pierre angulaire autour de laquelle s'articulera l'activité gouvernementale en développement durable pour les cinq prochaines années, principalement par la mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable par chacun des ministères et organismes gouvernementaux interpellés par la Loi.

Conformément à la Stratégie 2015-2020, Financement-Québec souhaite poursuivre ses efforts visant l'arrimage et l'intégration de la démarche de développement durable dans ses pratiques de gestion et dans l'utilisation d'outils d'aide à la décision.

Financement-Québec continue d'intensifier sa collaboration et ses échanges avec les autres ministères et organismes dans la mise en place de bonnes pratiques de développement durable.

4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE FINANCEMENT-QUÉBEC : UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE TOUJOURS PRÉSENTE

Le Plan comporte deux objectifs qui tiennent compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique, incluant aussi la dimension culturelle. La dimension économique reste toujours présente, compte tenu des champs d'expertise de Financement-Québec :

- Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental de Financement-Québec (**activité incontournable**)¹.
- Informer et sensibiliser les employés de Financement-Québec au concept du développement durable et à sa prise en compte dans le cadre de leur travail (**activité incontournable**)¹.

À noter que le plan de développement durable de Financement-Québec ne prévoit pas d'activité incontournable visant à promouvoir la culture en tant que catalyseur de développement économique. Cette activité sera réalisée par le ministère des Finances du Québec, conformément au plan de développement durable du ministère, et Financement-Québec collaborera avec le ministère dans la réalisation de cet objectif.

¹ La Stratégie gouvernementale 2015-2020 prévoit des activités incontournables que chaque ministère et organismes doit favoriser dans son plan d'action de développement durable.

5. LE PLAN

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

❑ Objectif organisationnel 1

Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental de Financement-Québec

■ Contexte

La gestion écoresponsable vise à améliorer les impacts environnementaux découlant des activités d'une organisation sur plusieurs aspects, notamment les matières résiduelles, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, la consommation d'eau.

Elle est un moyen de promouvoir des modes de production et de consommation plus responsables auprès des fournisseurs et des prestataires de services du gouvernement. Elle traduit la volonté d'exemplarité et d'engagement du gouvernement dans la gestion de ses activités.

À cet égard, et dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, Financement-Québec a, conjointement avec le ministère des Finances, produit un cadre de gestion environnementale s'étendant de 2011 à 2014.

Dans le cadre du présent Plan, Financement-Québec compte poursuivre sur cette voie par la mise à jour du cadre de gestion environnementale de manière à réduire davantage l'empreinte écologique découlant de ses activités. Elle souhaite aussi optimiser l'usage de ses ressources (matérielles, énergétiques, etc.).

ACTION

Mener des actions visant à intégrer des directives écoresponsables à l'égard : du transport et des déplacements des employés, de l'efficacité écoénergétique, de la gestion des documents électroniques, du matériel de bureau, de l'utilisation de l'eau, etc.

ACTION 1

Promouvoir les pratiques et les activités contribuant à la démarche de gestion écoresponsable.

INDICATEUR

Mise à jour du cadre de gestion environnementale.

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)

❑ Objectif organisationnel 2

Informé et sensibiliser les employés de Financement-Québec au concept de développement durable et à sa prise en compte dans le cadre de leur travail

■ Contexte

Toute action de développement durable passe par une connaissance du concept, d'où la mise en place des activités de formation et de sensibilisation du personnel aux principes du développement durable.

Prendre en compte les principes de développement durable et utiliser des outils reconnus en la matière permet de mener une analyse plus complète et plus efficace en maximisant les bénéfices et en minimisant les impacts négatifs.

L'objectif à terme est la vulgarisation des pratiques en matière de développement durable et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les ministères et organismes et à l'extérieur de l'administration publique.

Plusieurs facteurs, notamment l'arrivée de nouveaux employés et l'évolution des objectifs gouvernementaux en développement durable, font en sorte qu'il est essentiel de poursuivre l'acquisition de connaissances et des compétences et d'assurer la maîtrise des outils permettant au personnel d'être de véritables acteurs de développement durable.

À cet égard, Financement-Québec, en collaboration avec le ministère des Finances, continuera d'offrir à l'ensemble de son personnel des activités de sensibilisation et d'information sur le concept et les pratiques de développement durable.

ACTION MINISTÉRIELLE

Réaliser des activités de sensibilisation et d'information auprès du personnel de Financement-Québec visant à intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du travail : gestion et encadrement, élaboration de lois et politiques, sensibilisation etc.

ACTION 2

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'information et à la sensibilisation du personnel à la démarche du développement durable.

INDICATEUR

Compilation des activités de sensibilisation et des actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable.

Objectifs gouvernementaux

Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publiques (activité incontournable)

Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ANNEXE 1 : OBJECTIFS ORGANISATIONNELS NON RETENUS

Financement-Québec a pour mission principale d'assurer le financement de sa clientèle et de minimiser leurs coûts de financement. De plus, Financement-Québec conseille et appuie les ministères et organismes en matière d'accès au crédit. Même si le plan d'action de Financement-Québec ne précise pas d'actions spécifiques pour certains objectifs gouvernementaux – qui ne concernent pas ses responsabilités ou ne rejoignent qu'indirectement son champ d'expertise – Financement-Québec y contribue partiellement en travaillant en étroite collaboration avec le ministère des Finances.

La liste des objectifs gouvernementaux non retenus :

Orientation 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (activité incontournable)

Objectif 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie

Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable

Objectif 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Objectif 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.5 : Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Orientation 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Objectif 3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.1 : Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables

Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Objectif 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Objectif 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 TABLEAU SYNOPTIQUE (PROJET)

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
OBJECTIFS MINISTÉRIELS	1. Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental du Ministère	2. Informer et sensibiliser les employés du Ministère au concept de développement durable et à sa prise en compte dans le cadre de leur travail
ACTIONS MINISTÉRIELLES	Action 1 : Promouvoir les pratiques et les activités contribuant à la démarche de gestion écoresponsable	Action 2 : Mettre en œuvre des activités contribuant à l'information et à la sensibilisation du personnel à la démarche du développement durable
INDICATEURS	Mise à jour du Cadre de gestion environnemental	Compilation des activités de sensibilisation et des actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (activité incontournable) 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique